



Syndicat mixte
pour l'aménagement et la gestion
du Parc naturel régional
de la Forêt d'Orient
Maison du Parc
10220 Piney

Extrait des délibérations du Comité syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

OBJET :
Section
d'investissement
dépenses par
anticipation – Budget
Espace Faune de la
Forêt d'Orient

DATE DE LA
CONVOCAION
13 février 2023
DATE D’AFFICHAGE
13 février 2023

NOMBRE DE DELEGUES
Afférents au Comité : 88
En exercice : 88
Présents : 49
Votants : 49
+ 17 pouvoirs

Acte rendu exécutoire
le
après dépôt en Préfecture
et publication ou
notification
le

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à 18 h 00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient se sont réunis à la grange de Lusigny-sur-Barse (10270) sur la convocation qui leur a été adressée.

Etaient présents :

Conseillers régionaux

M. Alain CEDELLE
Mme Annie DUCHENE avec les pouvoirs de Mme Gaëlle DUPRE et de M. Maxence MEUNIER
Mme Isabelle HELIOT-COURONNE avec les pouvoirs de M. Philippe BORDE et de Mme Gabrielle CHEVILLON
M. Ghislain WYSOCINSKI avec le pouvoir de Mme Aïna KURIC

Conseillers départementaux

Mme Marielle CHEVALLIER avec les pouvoirs de M. Philippe PICHERY et Mme Claude HOMEHR
M. Alain BALLAND
Mme Sibylle BERTAIL-FASSAERT
M. Philippe DALLEMAGNE
M. Jean-Michel HUPFER
M. Olivier JACQUINET avec les pouvoirs de Mme Angélique GUILLEMINOT et M. Bernard DE LA HAMAYDE
Mme Arlette MASSIN
Mme Marie-Noëlle RIGOLLOT avec le pouvoir de Mme Marie-Thérèse LEROY

Troyes Champagne Métropole

M. Nicolas HONORE
M. Fabien GERARD
M. Marc SEBEYRAN
M. Bernard ROBLET

Communes du territoire

Assencières – M. Jean-Louis PINET, Maire, titulaire
Bouranton – Mme Maryse GUBLIN, suppléante
Bouy-Luxembourg – M. Ghislain ROBERT, titulaire
Brevonnes – M. Mathias PETIT, titulaire
Brienne-la-Vieille – M. Christian BONFILS, Maire, titulaire
Champ-sur-Barse – Mme Virginie VANHOORNE, titulaire
Chauffour-lès-Bailly – Mme Marie-Claude BEZINS, titulaire
Dienville – M. Claude LARGE, Maire, titulaire avec le pouvoir de M. Jean-Michel CHATELAIN
Dosches – M. Benoit VACHERET, titulaire
Epagne – M. Francis DOIZELET, Maire, titulaire
Géraudot – Mme Noémie BRAGUE, Maire, titulaire
Hampigny – M. Hervé CHAMBON, Maire, titulaire
Jessains – Mme Line DECANter, titulaire

La Loge-aux-Chèvres – Mme Sandrine SZYMCZAK, titulaire
 La Villeneuve-au-Chêne – M. Jésus CERVANTES, Maire, titulaire avec le pouvoir de M. Jean-Michel PIETREMONT
 Laubressel – M. Edin ZULZC, suppléant
 Lesmont – Mme Magali ROSSITTO, titulaire
 Lusigny-sur-Barse – Mme Marie-Hélène TRESSOU, Maire, titulaire avec le pouvoir de M. Mickaël GUERARD et de M. Christophe AUBRY
 Luyères – M. Jean Sébastien CARRET, titulaire
 Magny-Fouchard – Mme Valérie RIVET, suppléante
 Mathaux – M. Jean-Pierre DESSEIN, titulaire
 Mesnil-Saint-Père – M. Pascal HENRI, Maire, titulaire
 Montreuil-sur-Barse – M. René BARBEIRO, titulaire
 Pel-et-Der – M. Dany DUBUISSON, Maire, titulaire
 Piney – M. Christian DENORMANDIE, Maire, titulaire
 Précy-Notre-Dame – Mme Raphaëlle AUBRY, titulaire
 Puits-et-Nuisement – M. Julien GUILLAUD, titulaire
 Rouilly-Sacey – M. Patrick DYON, Maire, titulaire avec le pouvoir de M. Gilles JACQUARD
 Saint Christophe-Dodinicourt – M. Pascal SANTEL, titulaire
 Saint Léger-sous-Brienne – M. Didier PARTOUT, Maire, titulaire
 Thennelières – M. Julian DEON, titulaire
 Trannes – Mme Christine BARBIER, titulaire
 Vendeuvre-sur-Barse – M. Alain CHENET, titulaire avec les pouvoirs de M. Michel CANOT et de M. Jean-Michel LANCELOT

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Marielle CHEVALLIER.



En application de l'article L1612-1 du CGCT, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Soit pour l'exercice 2022 :

- **Budget de l'Espace Faune de la Forêt d'Orient :**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT VOTES PAR CHAPITRE	Crédits votés au BP 2022 (crédits ouverts)	Crédits ouverts au titre de décisions modificatives votées en 2022	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L 1612-1 CGCT (limite 25%)
21 - Immobilisations corporelles	88 372,00 €	0,00 €	88 372,00 €	22 093,00 €

Considérant les dispositions de L1612-1 du CGCT, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- d'autoriser la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget de l'Espace Faune de la Forêt d'Orient à hauteur de 22 093,00 € pour le chapitre 21. Les dépenses ainsi engagées seront reprises lors du budget primitif 2023 ;
- d'autoriser la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.

La Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.



Marielle CHEVALLIER

MARIELLE CHEVALLIER
2023.03.01 17:32:38 +0100
Ref:20230301_105801_1-1-O
Signature numérique
le Président